



N° 0002 /MEF/CAB

Communiqué de Presse

Dans son édition N° 772 du 07 mars 2018, la revue la "lettre du continent" a publié un article repris par certains journaux de la place et intitulé : **Togo/Faure Gnassingbé dribble le FMI**. Dans cet article le journal a écrit: «*Faure Gnassingbé vient de contourner le Fonds Monétaire International (FMI) qui déconseillait à l'Etat togolais d'émettre des titres du trésor en vue de lever 150 milliards F CFA de fonds (228 millions d'euros). Une somme destinée à rembourser la dette du secteur privé*». Plus loin, les journaux soutiennent que «*alors que le FMI s'inquiétait qu'une telle opération ne fasse exploser la dette publique, le ministre de l'économie et des finances, Sani YAYA, a finalement autorisé le DG du trésor à émettre des titres sur instruction du palais de Lomé* ».

Par la présente, nous tenons à apporter un démenti aux propos qui ne reflètent pas la réalité des faits. En effet, lors de la mission de revue du programme du Togo par une équipe du Fonds Monétaire International (FMI) tenue à Lomé du 23 au 30 octobre 2017, il est ressorti de l'évaluation que le taux d'endettement du pays se situe à 71,7% du PIB, proche du ratio de 70% du PIB retenu dans l'espace UEMOA.

Conformément à la volonté du gouvernement togolais de poursuivre l'apurement de la dette intérieure commerciale dans l'optique de dynamiser l'activité économique à travers le secteur privé, le FMI a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire à cet effet.

Sur cette base, le trésor public a lancé un appel public à l'épargne pour un montant de 60 milliards F CFA qui a connu un franc succès, le montant mobilisé étant ressorti à 61,8 milliards F CFA.

Fait à Lomé le 09 MARS 2018



**Le Service de Communication du
ministère de l'économie et des finances**